

CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE SESSION 2020

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

I - REMARQUES IMPORTANTES

A) Règlement

Vous trouverez toutes les informations concernant cet examen en suivant ce lien :

https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_e cp.html

B) Inscription à l'examen.

* Inscription à l'Examen :

Aucune condition de formation en milieu professionnel n'est exigée pour l'inscription des candidats à l'examen.

Les candidats peuvent s'inscrire à titre individuel à la session de juin 2020 du CAP "Esthétique, Cosmétique, Parfumerie" à condition qu'ils soient majeurs au 31 décembre de l'année civile de l'examen (18 ans au 31/12/2020).

* Expérience en milieu professionnel et passage de l'épreuve EP3 « Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut »

L'attention des candidats individuels est cependant attirée sur le fait que pour subir l'épreuve EP3 :

ils doivent :

- élaborer un dossier professionnel correspondant aux activités qu'ils ont réalisées en entreprise (stages ou activités professionnelles) en lien avec les compétences suivantes :
 - Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
 - Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être
- qu'en l'absence de ce dossier l'interrogation ne peut avoir lieu et le jury attribue la note zéro à l'épreuve.

Le candidat peut se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de période de formation en milieu professionnel, ne peut être exigée.

Pour l'épreuve EP3, le candidat prépare son dossier à partir de la lecture de la définition de l'épreuve. Toute familiarisation avec le milieu professionnel ne peut qu'aider le candidat ; cependant, cette démarche relève de son initiative et de sa responsabilité.

II – REGLEMENT D'EXAMEN

UNITES PROFESSIONNELLES

Epreuve	Coefficient	Forme	Durée
EP1 Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	6 (dont 1 pour la PSE)	Pratique et écrite	3h45 (dont 1h pour la PSE)
EP2 Techniques esthétiques liées aux phanères	4	Pratique et écrite	2h30
EP3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut	4	Orale	40 mn

UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

Epreuve	Coefficient	Forme	durée
EG1 Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	3	Ecrite et orale	2h15
EG2 Mathématiques – sciences physiques et chimiques	2	Ecrite	2h
EG3 Education physique et sportive	1		
EG4 Langue vivante	1	Orale	20 mn
Epreuve facultative : arts appliqués et cultures artistiques	1	Ecrite et pratique	1h30

III – DEFINITION DES EPREUVES

EP1 Techniques esthétiques – Epreuve pratique et écrite
Durée 2h45 sans la PSE

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente et la fiche diagnostic esthétique présentant les caractéristiques visuelles et palpatoires de sa peau.

L'épreuve se déroule en deux parties :

➤ 1^{ère} partie écrite : 45mn – 30 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et détermine le type de peau de la cliente. Il répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

➤ 2^{ème} partie pratique : 2h – 70 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle les techniques esthétiques correspondant aux attentes de la cliente de la situation professionnelle :

- les techniques de soins esthétiques du visage au regard du diagnostic posé (45 points) ;
- les techniques de soins des mains ou des pieds (10 points) ;
- les techniques de maquillage (15 points)

EP2 Techniques esthétiques liées aux phanères – Epreuve pratique et écrite
Durée 2h30 dont 30mn pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente.

L'épreuve se déroule en deux parties :

➤ 1^{ère} partie écrite : 30mn – 20 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

➤ 2^{ème} partie pratique : 2h – 60 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle :

- des techniques d'épilation des sourcils (10 points)
- des techniques d'épilation de deux zones sur le corps : aisselles, demi-jambes, cuisses, avant-bras, maillot (30 points)
- des techniques sur les ongles (20 points) :
 - **soit** un soin esthétique des ongles des mains ou des pieds et un maquillage des ongles avec un vernis classique laqué ou french
 - **soit** un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent

EP3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut

Epreuve orale

Durée 40mn

L'épreuve se déroule en deux étapes :

➤ Situation 1 – 40 points : une simulation de vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise de rendez-vous sera effectuée.

Temps de préparation 5 mn

Temps du sketch : 10 mn

Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

➤ Situation 2 – 40 points : la présentation du dossier élaboré par le candidat suivi d'un entretien avec le jury

Temps de préparation du dossier : 10 mn environ

Temps d'entretien : 15 mn environ

➤ Le dossier professionnel

Le candidat :

- élabore un dossier professionnel correspondant aux activités professionnelles réalisées en entreprise ;

Le dossier est constitué :

- d'une partie de deux pages maximum : présentation d'une entreprise (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques).
-
- D'une partie de trois pages maximum : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description des techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace de vente)
-

Le questionnement du jury s'appuie sur :

- Le contenu du dossier lu en amont des épreuves orales
- La présentation du candidat

Le candidat devra déposer son dossier professionnel auprès du responsable du centre d'examen dans lequel il sera affecté à une date qui lui sera précisée lors de l'envoi de la convocation à l'examen, courant du mois de mai.

Le dossier professionnel doit donc être impérativement achevé à la date du **27 mai 2020**.

En l'absence du dossier, le jury ne conduira pas l'entretien et la note zéro sera attribuée.